

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 octobre 2009

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2009-13-7-1

Service consulté

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

Résumé : *Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de programmer définitivement une opération pour un montant de 51 132 €.*

Lors de sa séance budgétaire du 11 décembre 2008 (rapport CG-2008-5-7-5), l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour programmer en 2009 les dossiers éligibles au titre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle dans la limite de l'autorisation de programme votée de 250 000 €.

A ce jour, sept opérations relevant de ce programme ont été engagées pour un montant de 17 903 €.

Il vous est proposé de programmer définitivement une nouvelle opération d'investissement récapitulée dans le tableau annexé au rapport pour un montant de subvention de 51 132 € et pour laquelle la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un avis favorable au cours de sa réunion du 4 février 2009.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer étant précisé que le montant nécessaire sera prélevé sur le crédit inscrit sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département pour les bâtiments à vocation culturelle, à savoir Programme D213, opération 2009-D213-9999 Imputation 204-311-20414-2292-371.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 OCTOBRE 2009

**Bâtiments communaux à vocation culturelle
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
BVC03055	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES - RIEDISHEIM Transformation de l'école primaire de Bruebach en école de musique Coût du projet 183 263 €HT SHON du bâtiment 192.70 m2 DS selon SHON 176 320 €HT Avis favorable de la Commission Culture du 4 février 2009	176 320,00	29%	51 132,00
			Total	51 132,00